

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La douzième session du Comité scientifique consultatif (CSC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) s'est tenue à Budva (Monténégro) du 25 au 29 janvier 2010.
2. Étaient présents des délégués de 19 membres de la Commission, ainsi que des observateurs de la Confédération internationale de la pêche sportive (CIPS), du Centre d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP-PNUE/PAM), de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Fonds mondial pour la nature (WWF).
3. La session a été ouverte par M. Henri Farrugio, Président du Comité, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Il a donné la parole au Secrétaire exécutif en exercice de la CGPM, M. Abdellah Srour, qui a à son tour souhaité la bienvenue à tous les participants et a adressé ses remerciements aux autorités et au peuple monténégrins pour leur générosité et leur hospitalité. M. Srour a rappelé avec profonde tristesse que la CGPM avait récemment perdu son Secrétaire exécutif, Dr Alain Bonzon. Il a évoqué les compétences dont M. Bonzon avait toujours fait preuve, ainsi que la très grande qualité de son travail, qui avaient permis à la CGPM d'accomplir des progrès au fil des ans. M. Srour a invité les participants à observer une minute de silence à sa mémoire.
4. M. Srour a souligné les excellents résultats obtenus par le Comité scientifique consultatif pendant les dix dernières années et a déclaré qu'il était certain que les efforts en cours et à venir seraient tout aussi couronnés de succès.
5. La parole a ensuite été donnée au Ministre de l'agriculture, des forêts et de la gestion de l'eau du Monténégro, M. Milutin Simović, qui a souhaité la bienvenue à tous les participants à Budva, en soulignant les liens étroits de collaboration qui existaient entre son pays et le Secrétariat de la CGPM, en particulier avec feu M. Bonzon. Il a noté également que le Monténégro avait commencé à redéfinir sa politique en matière de pêche en élaborant un nouveau cadre juridique qui avait été adopté par le Parlement du Monténégro en août 2009. À cet égard, il a évoqué une nouvelle loi sur les pêches maritimes et la mariculture, en grande partie harmonisée notamment avec les recommandations de la CGPM. Il a souhaité à tous les participants un agréable séjour au Monténégro et des travaux fructueux (le discours du pays hôte est annexé à ce rapport).

ORGANISATION DE LA SESSION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Après avoir invité tous les délégués à se présenter, le Président a donné la parole au Secrétaire exécutif en exercice, qui a informé le Comité de l'organisation logistique et de la procédure d'élaboration de rapport au cours de la session.
7. L'ordre du jour figurant à l'Annexe A au présent rapport a été présenté et adopté. La liste des participants est présente comme Annexe B.
8. On trouvera à l'Annexe C la liste des documents dont était saisi le Comité.

ACTIVITÉS INTERSESSIONS

Examen des décisions adoptées à la trente-troisième session de la CGPM concernant la gestion des pêches

9. Le Secrétaire exécutif en exercice a donné un aperçu des décisions adoptées par la Commission à sa trente-troisième session, tenue en Tunisie (mars 2009) en rappelant la portée respective de celles-ci. Il a souligné que trois de ces décisions concernaient la gestion des pêches, notamment l'établissement d'une nouvelle zone de pêche à accès réglementé dans le golfe du Lion, de la mise en œuvre de la maille carrée d'au moins 40 mm ou de maille losange d'au moins 50 mm dans

les culs de chalut et une réduction générale de l'effort de pêche démersale dans l'ensemble de la zone de compétence de la CGPM. M. Srour a invité le Comité à solliciter le renforcement de la résolution relative à la pêche démersale et il a rappelé que la Commission avait demandé¹ la réalisation d'une analyse sur l'intégralité du réseau des canyons des sous-régions géographiques 6 et 7 en incluant le suivi des activités des navires de pêche dans le golfe du Lion, ainsi que leurs incidences biologiques et économiques. Le Secrétaire exécutif en exercice a également rappelé au Comité les décisions prises dans le domaine de la transmission des données, en particulier en ce qui concerne les cinq composantes de la matrice statistique de la Tâche 1 en 2010 et 2011 et également la mise en place d'un registre régional des flottilles. M. Srour a également évoqué le projet de recommandation relative à la capacité de pêche présenté par un premier examen en 2009 (en suspend) et il a rappelé que la Commission avait demandé que les données et informations nécessaires sur la capacité de pêche à l'échelle nationale soient fournies par les pays, ce qui l'aiderait à parvenir à une décision définitive sur cette question.

Rapport du Président: aperçu des activités du CSC

10. En s'appuyant sur le document CGPM:CSC12/2010/2, le Président a présenté les activités entreprises par les quatre sous-comités pendant la période intersessions. Il a informé les délégués que neuf réunions prévues avaient été organisées et que l'atelier sur la capacité de pêche se tiendrait à Rome du 17 au 19 février 2010.

11. Le Président a souligné les progrès réalisés par le Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI) avec l'appui du Secrétariat, en matière d'élaboration d'un protocole d'échange de données ainsi que les outils d'information correspondants pour la transmission des données de la Tâche 1. Il a également évoqué les travaux menés lors de l'atelier transversal sur le journal de bord de la CGPM, qui avait permis de préparer un projet de modèle de livre de bord régional. Toujours dans le domaine des statistiques et de l'information, il a informé le CSC que le SCSI avait examiné le plan de présentation des données de la production des pêches de capture STATLANT 37A.

12. Passant aux activités du Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS), le Président a indiqué que des débats techniques portant sur la pêche commerciale non professionnelle et la pêche récréative avaient eu lieu. En outre, il a informé les participants que les questions liées aux aspects socioéconomiques ayant trait à l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche ainsi qu'aux incidences de l'augmentation des prix du carburant et l'obligation de réduire les émissions de dioxyde de carbone étaient également abordées par le SCESS.

13. Au sujet des activités entreprises par le Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE), il a souligné, en particulier, les travaux menés par l'atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accessoires, ainsi que la révision des critères d'identification des habitats sensibles des espèces prioritaires de la CGPM. Il a ajouté que le SCMEE s'occupait de plusieurs autres questions, notamment l'approche écosystémique des pêches (AEP), les aires marines protégées, les zones de pêche à accès réglementé, les récifs artificiels, la situation des éla-smobranches ainsi que des espèces non indigènes.

14. Le CSC a été informé que le Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA) avait organisé les réunions des groupes de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques et d'espèces démersales, y compris la session pratique d'évaluation de stocks. Ces groupes de travail ont examiné au total 46 documents techniques, dont 31 étaient considérés comme des évaluations complètes. Le Président a ajouté que le SCSA avait examiné les formulaires d'évaluation des stocks et proposé l'adjonction de feuilles spéciales pour les méthodes directes. Le Sous-Comité a également examiné la liste des espèces prioritaires.

¹ Voir annexe H du rapport de la trente-troisième session de la CGPM.

15. Le Président a également évoqué la question du glossaire du CSC et il a informé les participants que les progrès faits en la matière seraient traités au point 6 de l'ordre du jour.

Réunion de coordination des sous-comités (CMSC)

16. Se référant au document CGPM:CSC12/2010/Inf.9, le président du CSC a présenté les conclusions de la réunion de coordination des sous-comités (CMSC), et notamment la proposition liée à l'amélioration du fonctionnement du SCSA et de ses groupes de travail chargés des évaluations de stocks.

17. Le CSC s'est félicité des travaux effectués par ses organes subsidiaires pendant la période intersessions et il a estimé qu'il avait été saisi de plusieurs éléments à partir desquels il pourrait formuler des propositions de décision en matière de gestion de nature à préserver la durabilité des pêches dans la région.

18. Au sujet du fonctionnement du SCSA et de ses groupes de travail, le CSC est convenu de prolonger les réunions des groupes de travail d'évaluation de stocks de trois jours pour chacune afin de disposer de suffisamment de temps à la fois pour la session pratique d'évaluation et pour l'examen des évaluations complètes. Le CSC a souligné qu'ainsi la charge de travail du SCSA relative à l'examen des évaluations des stocks serait allégée, ce qui permettrait au Sous-Comité de consacrer davantage de temps à d'autres questions importantes. Il a été convenu que le SCSA procéderait à un deuxième examen scientifique des évaluations validées par les groupes de travail et axerait ses travaux sur la cohérence des évaluations et des avis de gestion y afférent. De surcroît, le CSC a souligné l'importance des formulaires d'évaluation des stocks dans le processus de validation des évaluations et il a souligné la nécessité de réviser ces formulaires afin d'y insérer tout détail supplémentaire susceptible de faciliter ce processus. En particulier, ces formulaires doivent fournir toutes les informations pertinentes et des données utilisées comme input pour les modèles, y compris les analyses effectuées ainsi que le diagnostic sur l'état des stocks. Dans ce contexte, le CSC a souscrit à la proposition de la CMSC concernant le fonctionnement des groupes de travail.

19. Le Comité a convenu que la soumission au Secrétariat de la CGPM de formulaires d'évaluation des stocks dûment remplis au moins une semaine avant les réunions des groupes de travail sera une condition préalable à la validation des évaluations des stocks correspondantes.

20. Le Président du CSC a annoncé les nominations des coordonnateurs des sous-comités. Il a remercié les coordonnateurs sortant pour leur excellent travail et a souhaité la bienvenue aux nouveaux nommés.

21. Enfin, le Comité a félicité le Secrétariat de la CGPM pour l'excellent travail accompli pendant la période intersessions et pour l'organisation de la présente session.

Principales activités des projets et initiatives régionales de la FAO

22. Sur la base du document CGPM:CSC12/2010/Inf.15, les principales activités des projets régionaux en cours de la FAO – AdriaMed, CopeMed II, ArtFiMed, EastMed et MedSudMed – afférentes à la période intersessions ont été présentées par leurs coordonnateurs respectifs. Les informations fournies avaient trait aux activités de recherche, aux programmes de formation, aux ateliers et groupes de travail, ainsi qu'à l'assistance technique fournie aux pays et aux contributions aux activités du CSC. M. Pedro de Barros (FAO) a présenté les informations relatives à la situation actuelle de MedFisis, MED-LME et des projets concernant la mer Noire, ainsi que les activités générales de coordination.

23. Le Comité a félicité Mme Konstantina Karlou-Riga pour sa nomination aux fonctions coordinatrice d'EastMed, ainsi que M. Enrico Arneri pour sa nomination à celles de coordonnateur pour AdriaMed et MedSudMed.

24. Le CSC a salué les efforts déployés par les projets et les précieuses contributions scientifiques fournies, en particulier en matière d'élaboration et de mise en œuvre de méthodologies communes grâce à l'organisation d'activités conjointes de formation sur le terrain, de campagnes en mer, ainsi que de renforcement des compétences spécialisées à l'échelle nationale, et il a encouragé les projets à poursuivre leurs efforts. Certains délégués ont évoqué la nécessité de renforcer la coordination entre les projets et ils ont félicité la FAO d'avoir déjà engagé ce processus.

25. Certains participants en accueillant favorablement les différentes activités reportées par les projets régionaux, ont reconnu le besoin de donner une plus grande priorité aux initiatives visant à fournir un plus grand nombre d'évaluations des stocks en soutien à la CGPM pour la mise en œuvre de l'AEP. Se référant à un paragraphe spécifique du rapport sur les projets régionaux (document GFCM: SAC12/2010/Inf.15), le délégué de l'Union européenne (UE) a souligné le fait qu'il n'est pas correct d'affirmer, comme souligné dans le document, que l'évaluation des stocks d'anchois et des sardines dans la GSA 17 a été effectuée pour la première fois, en combinant toutes les données mises à disposition par les pays participants. Du moins ce fait n'était pas connu par toutes les parties de la CGPM qui avaient toujours été informées sur les données pertinentes qui avaient été jointes et analysées en commun.

26. Certaines délégations ont remis en question le processus consistant à concevoir des projets d'une durée de 3 à 4 ans puis à demander leur élargissement. Lors des débats qui ont suivi, il a été précisé que la FAO reconnaissait qu'un appui à long terme était nécessaire pour que soient atteints les objectifs de développement durable. Cependant, en raison de contraintes opérationnelles et financières, il était nécessaire de formuler cet appui sous forme de projets de durée moindre, qu'il était plus facile de suivre et d'évaluer.

27. La délégation marocaine, au sujet des travaux en cours relatifs aux statistiques des pêches et au projet pilote de maillage carré d'au moins 40 mm ou le maillage losange d'au moins 50 mm ayant démarré en 2009 avec l'appui de CopeMed II, a remercié le projet de ses importantes contributions et de son support aux activités de la CGPM.

28. La délégation tunisienne a souligné l'appui de MedSudMed, CopeMed II et ArtFiMed au renforcement du CSC et a demandé une coordination plus étroite entre les projets, préconisant une concentration accrue sur un plus petit nombre d'objectifs prioritaires.

29. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a reconnu les contributions de MedSudMed et CopeMed II en matière de renforcement des capacités, et en particulier de formation du personnel et de capacité institutionnelle de suivi des ressources halieutiques, notamment grâce à des prospections acoustiques. Elle a aussi indiqué clairement qu'elle souhaitait une participation ultérieure des institutions libyennes à ces deux projets sous-régionaux. Le rôle de premier plan des projets comme soutien à l'exécution du plan de travail annuel du CSC a également été mis en exergue.

30. Le délégué de l'UE a souligné qu'il importait d'améliorer les bases scientifiques pour une gestion durable des ressources halieutiques dans la région. Il a préconisé un renforcement de la coordination et de la coopération entre tous les projets, en vue d'améliorer les résultats obtenus avec les ressources disponibles. Il a souligné le besoin que les pays participants aux projets régionaux doivent fournir des ressources humaines et des structures pour assurer une perspective à long terme et le maintien de la réalisation des projets. Ceci est la responsabilité et l'intérêt des pays participants pour garantir les résultats.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ENTREPRISES DANS LES ÉTATS MEMBRES

31. M. Matthew Camilleri, du Secrétariat de la CGPM, a présenté le document CGPM:CSC12/2010/Inf.10, qui faisait la synthèse des rapports nationaux présentés avant la réunion. Il

a informé le Comité que sept rapports seulement avaient été reçus avant le délai fixé par le Secrétariat, ce qui n'a permis qu'un examen limité des progrès faits, notamment dans le domaine de la recherche scientifique. Étant donné le peu de réponses des pays reçues à ce sujet, le CSC a été invité à reconsidérer les pratiques habituelles de présentation des rapports nationaux et à donner des indications au Secrétariat sur la façon de procéder dans ces conditions. Le tableau récapitulatif et les rapports nationaux reçus avant ou durant la réunion figurent respectivement aux Annexes E et M.

32. Le CSC a pris acte de cette insuffisance et a estimé que la présentation des rapports nationaux devrait être considérée comme une valeur ajoutée aux travaux du CSC, notamment pour l'identification des lacunes de la recherche et des besoins d'assistance de certains pays. Le Comité a demandé aux points focaux nationaux du CSC de mieux coordonner leurs efforts de collecte des informations requises pour l'établissement du rapport national afin de veiller à ce qu'il soit présenté au moment voulu. Il a été convenu qu'à partir de la session suivante, les délégués seraient invités à développer et à présenter des propositions de recherche en vue de leur examen par le Comité.

FORMULATION DE RECOMMANDATION DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ET DE LA RECHERCHE HALIEUTIQUE

Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)

33. Le coordonnateur du Sous-Comité, M. Mohamed Bradai, a présenté les conclusions et recommandations du Sous-Comité en se basant sur les documents CGPM:CSC12/2010/3 et CGPM:CSC12/2010/Inf.5. Le Comité a pris bonne note du travail accompli, y compris des résultats obtenus par l'Atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité et la réduction des prises accessoires (Tunis, 2009).

34. Se référant à une demande du Sous-Comité relative à la zone de restriction de pêche établie l'an dernier dans le golfe du Lion, le CSC a noté avec inquiétude que les données sur les navires opérant dans la zone de pêche à accès réglementé n'avaient pas encore été communiquées au Secrétariat, comme requis par la Recommandation CGPM/33/2009/1. Le Comité a souligné l'importance de la distribution spatiale de l'effort de pêche provenant, entre autres, des données du système de surveillance des navires (SSN) comme un élément clé pour l'évaluation des stocks.

35. Certaines délégations ont souligné la nécessité de mettre en place des mesures formelles sur la mise à disposition, l'accès et l'utilisation des données SSN et ce, en ligne avec la Recommandation CGPM/33/2009/7, tout en vérifiant la consistance des dispositions dans la Recommandation CGPM/2006/7.

36. À ce sujet, le Secrétariat a rappelé au Comité qu'une recommandation avait déjà été adoptée concernant les normes minimales pour l'établissement d'un système de surveillance des navires dans la zone de la CGPM (recommandation GFCM/33/2009/7), recommandation prévoyant également un cadre pour la communication de données issues de systèmes de surveillance des navires, destinées à des études scientifiques.

37. Le Comité a rappelé que les données à communiquer au titre de l'année 2008 étaient considérées comme la référence première à partir de laquelle l'évolution des activités de pêche dans la zone de restriction de pêche pourrait être suivie par la suite. Aussi a-t-il considéré qu'il était important que les pays membres fournissent des informations, y compris des informations issues des systèmes de surveillance des navires si possible, sur le nombre de navires pratiquant des activités de pêche et sur leur nombre de jours de pêche respectif en 2008 dans l'espace délimité comme zone de pêche à accès réglementé dans le golfe du Lion.

38. Le délégué de l'UE a informé le Comité au sujet d'un processus interne en cours visant à valider la liste des navires opérant dans la zone de pêche à accès réglementé et il a également souligné que l'UE prévoyait de communiquer le plus vite possible ces données au Secrétariat de la CGPM. Il a

souligné que le retard dans la communication de l'information requise a été dû aux exigences de validation et de contrôle croisé des différentes sources d'informations. En effet les instruments légaux de l'UE pour le positionnement des activités de pêche en mer, par exemple le système de surveillance des navires par satellite (SSN) et le journal de bord, ne s'appliquent pas sur une échelle si réduite et fine, et ceci serait nécessaire pour une allocation correcte de l'effort de pêche dans la zone de pêche à accès réglementé. De plus, le fait que ces instruments de contrôle sont encore en attente d'adoption ou de mise en œuvre au niveau de la CGPM n'a pas facilité l'abord de cette question pour la première fois. Il a aussi souligné que cet exemple montre d'une part l'importance du SSN et du journal de bord et d'autre part le besoin de les mettre en œuvre de manière à collecter les données même sur une échelle réduite si nécessaire.

39. Le Secrétaire exécutif en exercice a évoqué l'importance des SSN, qui constituent une source d'informations précieuse pour les activités du Comité et de ses organes subsidiaires, et a fait remarqué que la tenue d'une réunion en 2010 pourrait être une bonne opportunité pour définir tous les aspects techniques pertinents concernant les données SSN.

40. Le délégué de l'UE a lui aussi souligné l'importance des SSN et informé le Comité que l'UE serait en mesure d'apporter un appui financier pour organiser une réunion ayant pour objectif de focaliser les aspects techniques pour sa mise en œuvre. Étant donné l'offre de l'UE, le CSC a accepté d'organiser une réunion d'experts en 2010.

41. Concernant la proposition du Sous-Comité d'explorer la possibilité d'une nouvelle approche de gestion visant à fermer tous les fonds marins pour la pêche au chalut et d'autoriser certaines zones bien délimitées pour l'exercice de ce type d'activité, en considérant que ces mesures permettraient de concentrer les effets du chalutage dans des zones marines ayant une plus grande capacité de résistance, le CSC a invité le Sous-Comité à mener des études plus approfondies sur cette question et à en faire rapport au CSC à sa prochaine session. Certaines délégations ont souligné des exemples concernant la mise en œuvre de cette approche au niveau de leurs eaux nationales.

42. Concernant la définition proposée par le Sous-Comité sur les habitats sensibles d'intérêt pour la gestion de certaines espèces prioritaires, le CSC a introduit un amendement à cette définition et l'a adopté comme suit:

«Un habitat sensible est:

- *essentiel au regard des besoins écologiques et biologiques de l'espèce considérée au moins dans l'une des phases de sa vie;*
- *primordial pour la régénération et/ou la viabilité à long terme des ressources biologiques marines et pour les assemblages dont l'espèce prioritaire fait partie;*
- *tout autre habitat revêtant une très grande importance au plan de la diversité biologique et susceptible d'être affecté par des activités de pêche ou autres.»*

43. En partant de cette définition, il a été recommandé qu'une considération plus importante devrait être accordée à la liste des critères pour sélectionner les habitats sensibles, en mettant l'accent dans un premier temps sur l'identification des habitats sensibles correspondant aux espèces prioritaires de la CGPM. Le SCMEP a été invité à rédiger une version révisée des directives pour recenser les habitats sensibles avant sa prochaine session.

44. Le Comité a réitéré qu'il était important d'améliorer la collaboration entre la CGPM et certaines organisations partenaires en l'occurrence le CAR/ASP et le IUCN, en particulier concernant l'identification des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) et la protection des ressources marines vivantes qui pourraient aussi avoir d'éventuelles conséquences pour la gestion des pêches.

45. Le délégué de l'UE a indiqué des vues selon lesquelles il fallait continuer à favoriser la collaboration avec des organisations partenaires et il a demandé au Secrétariat d'informer les points focaux du CSC à chaque fois que des activités techniques en rapport avec la pêche en Méditerranée seraient programmées par le CAR/ASP, notamment concernant l'identification des ASPIM. Il a également souligné combien il était important de faciliter, si possible, la participation de scientifiques du CSC aux rencontres techniques organisées par cette organisation partenaire de la CGPM.

46. Le Comité a pris note de la proposition du Sous-Comité d'élaborer un formulaire de collecte de données sur la pêche accessoire d'espèces menacées, afin d'intégrer des données relatives à la Tâche 1 de la CGPM, et il a demandé que cette question fasse l'objet d'un suivi dans l'intervalle entre les sessions en collaboration avec le Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI). Quelques délégations ont exprimé leurs inquiétudes quant aux difficultés de collecte de ce type d'information.

Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI)

47. Le Secrétariat a rappelé que la CGPM avait demandé à sa trente-deuxième session au CSC de se pencher sur les aspects techniques relatifs à l'établissement d'un journal de bord régional en vue d'adopter une éventuelle recommandation à ce sujet. Le Comité a été informé que, en réponse à sa demande, un atelier transversal avait été organisé à Rome en 2009 et qu'à cette occasion un format de présentation et un plan de mise en œuvre du journal avaient été proposés et révisés par le SCSI. Le CSC a examiné cette question sur la base de la version révisée.

48. Le Comité a souligné l'importance de l'utilisation de ce journal de bord, en particulier à des fins de suivi, contrôle et surveillance, compte tenu qu'il renforce la responsabilité des pêcheurs au sens du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et qu'il permet de collecter des données sur les paramètres directement liés à la Tâche 1 de la CGPM. Le journal de bord est l'instrument qui permet aux pêcheurs d'inclure leurs données dans le processus d'élaboration en ce qui concerne la gestion des données.

49. En outre, le CSC s'est dit en accord avec la proposition du SCSI de procéder à une analyse plus approfondie en 2010 sur le seuil optimal de poids à partir duquel les prises devraient être déclarées dans le contexte des pêches en Méditerranée et dans la mer Noire et il a approuvé le format du journal de bord tenant compte de l'ajout d'un champ réservé à la signature du capitaine du navire. Le Comité est convenu de soumettre le journal de bord, dans sa version présentée à l'Annexe F, à la considération de la Commission.

50. Certaines délégations ont exprimé des inquiétudes que la mise en œuvre du système de journal de bord pourrait supposer un important surcroît de travail, en particulier dans certains secteurs spécifiques des pêches.

51. Se référant à la mise en œuvre de la Recommandation CGPM/33/2009/3, le Comité a noté que le Sous-Comité des statistiques et de l'information avait proposé que la première communication de données sur les Tâches 1.1, 1.2 et 1.4, à effectuer pour février 2010, se réfère aux données 2008 n'excluant pas la possibilité de communiquer également les données pour les années antérieures. Le délégué du Liban a souligné qu'une assistance technique et financière serait nécessaire pour appliquer correctement cette décision. À cet égard, le projet EastMed a été invité à privilégier l'éventuelle fourniture de l'assistance requise, selon que de besoin. Le Secrétariat de la CGPM pourrait également prêter son concours en ce qui concerne l'utilisation du nouveau logiciel de saisie des données relatives à la Tâche 1 et le protocole d'échange des données.

52. Le délégué de l'UE s'est interrogé sur l'utilité de la première phase du projet MedFisis (Statistiques de la pêche en Méditerranée et Système d'information), s'agissant d'aider le Liban à mettre en place son programme national de collecte de données relatives aux pêches. Le délégué du Liban a confirmé que MedFisis avait aidé son pays à établir un registre des flottilles en 2004.

53. Le Comité a par ailleurs approuvé que la définition d'une règle spécifique concernant l'utilisation des séries de données de la Tâche 1 et l'accès à celles-ci, la gestion étant assurée par le Secrétariat de la CGPM, soit élaborée selon la recommandation de la CGPM sur le respect des mesures relatives à la confidentialité des données.

54. Le Comité a longuement débattu de la suggestion du Sous-Comité des statistiques et de l'information relative à la suppression des champs afférents au sexe et à l'échelle de maturité dans la Tâche 1.5, et au maintien des seuls champs relatifs à la gamme de taille du poisson. Compte tenu du caractère scientifique de cette information et étant donné que la mise en œuvre de la Tâche 1.5 était prévue en janvier 2011, le Comité était d'avis qu'aucun changement ne devrait être apporté avant cette échéance. À ce sujet, il a été noté que la Tâche 1.5 pourrait répondre aux besoins de l'évaluation et de la gestion des pêches, et il a été proposé que cette question soit approfondie dans le cadre d'une collaboration entre le Sous-Comité des statistiques et de l'information et le Sous-Comité de l'évaluation des stocks. Certaines délégations ont fait remarquer que la Tâche 1.5 pourrait être convertie, prochainement, en un cadre pour la Tâche 2 concernant les paramètres biologiques nécessaires pour l'évaluation des stocks ainsi que les points de référence biologiques.

55. Le Comité a noté que le Sous-Comité des statistiques et de l'information avait demandé la traduction du logiciel de saisie des données de la Tâche 1 dans les langues de travail de la CGPM. Le secrétariat a fait valoir l'importance de traduire ces outils dans les langues de travail de l'organisation, ce qui permettra de faciliter l'accomplissement des tâches requises par la Commission. La concrétisation du souhait exprimé sera toutefois tributaire de la disponibilité des fonds nécessaires. Le Secrétaire exécutif en exercice a appelé l'attention du Comité sur le fait que la non disponibilité des formulaires de saisie des données relatives à la Tâche 1 et des outils électroniques y afférents dans d'autres langues que l'anglais ne devrait pas être perçue par les membres comme limitant ou compromettant la communication des données prévues par la Recommandation de la CGPM sur la Tâche 1.

Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS)

56. Le coordonnateur désigné du SCESS, M. Vahdet Ünal, a présenté les conclusions du Sous-Comité en se basant sur les documents CGPM:CSC12/2010/3 et CGPM:CSC12/2010/Inf.7.

57. Lors d'un débat approfondi sur la définition des pêches récréatives, le Comité a souligné qu'il fallait l'affiner pour la rendre plus cohérente avec les définitions adoptées et dans certains contextes s'est interrogé sur la nécessité d'ajouter une nouvelle catégorie de pêche (à savoir la pêche commerciale non professionnelle). Des participants ont fait valoir que cette nouvelle catégorie se justifiait par le fait qu'il arrivait que les prises des pêcheurs concernés soient l'objet de transactions commerciales qui, bien souvent, n'étaient pas comptabilisées par les systèmes de collecte de données. Il a été noté en outre que la vente des captures effectuées dans le cadre d'activités de pêche récréative n'était pas illégale dans certaines parties contractantes de la CGPM.

58. Plusieurs délégations ont dit préférer que ces activités soient enregistrées soit comme pêche récréative, soit comme pêche commerciale, et que les données collectées soient rangées dans l'une ou l'autre de ces catégories.

59. Le Comité a rappelé l'importance des pêches récréatives tant au regard de leurs apports sociaux et économiques que de leurs impacts biologiques.

60. Le CSC est convenu que la question des définitions devrait être traitée dans le cadre de l'atelier proposé par le SCESS pour la prochaine période intersessions. À cet égard, le CSC a été invité à définir en tant que cadre de cet atelier le groupe de travail transversal déjà en place sur les pêches récréatives. Le CSC est convenu d'examiner les termes de référence d'un atelier sur la pêche récréative au titre du point 9 de l'ordre du jour.

61. L'observateur de la Confédération internationale de pêche sportive (CIPS) a demandé que tous les termes relatifs à la pêche récréative qu'il a été suggéré d'incorporer dans le projet de glossaire de la CGPM soient gardés en attente jusqu'à ce que le groupe de travail proposé s'accorde à leur sujet.

62. Le CSC est en outre convenu qu'il était nécessaire de disposer de données multidisciplinaires pour évaluer les effets des recommandations relatives à la gestion de la sélectivité des engins de pêche, notamment à la mise en œuvre de mailles carrées d'au moins 40 mm ou des mailles en losanges d'au moins 50 mm et de dispositifs permettant de réduire les prises accessoires. Le CSC s'est dit favorable aux activités transversales préconisées qui appuieraient le travail du SCESS en produisant des évaluations économiques de cette mesure, mais il a noté que chaque sous-comité poursuivrait ses efforts en vue de collecter des informations pertinentes.

63. Un débat a suivi concernant la participation d'économistes nationaux spécialisés dans les pêches aux activités du SCESS et la meilleure manière de mettre en place ou de consolider ces capacités et de promouvoir et renforcer les activités de ce Sous-Comité (par exemple par une participation accrue aux réunions du SCESS et par la collecte et communication de données socioéconomiques). Le CSC a souligné qu'il fallait que les membres prennent davantage part aux activités du SCESS et qu'ils recueillent et fournissent régulièrement des données socioéconomiques au travers de l'instrument Tâche 1 de la CGPM.

64. Le délégué de l'UE a souligné que la participation limitée des économistes devrait inciter à réaliser des activités très concentrées sur des mesures circonscrites en donnant priorité à celles qui puissent faciliter l'évaluation conjointe avec le SCSA à travers des modèles bioéconomiques.

65. Le CSC a accueilli favorablement la proposition du Secrétariat visant à mettre en place un projet spécifique qui stimulerait le renforcement des capacités des économistes de pêche et notamment sur l'utilisation de données sociales et économiques dans des modèles bioéconomiques afin de produire une analyse des mesures et des scénarios de gestion.

66. Le CSC a pris bonne note du travail préliminaire accompli par le SCESS d'aborder les questions concernant les effets des fluctuations des cours des carburants et prendre en compte les appels à réduire les émissions de dioxyde de carbone dans le secteur des pêches, faisant valoir l'importance de cette question pour la durabilité de ce secteur et la préservation des écosystèmes et des ressources halieutiques.

67. Après débat, le CSC s'est prononcé en faveur de la poursuite de ce travail, y compris des analyses économiques de ces facteurs externes, ainsi que de la collecte d'informations sur l'application de méthodes et de technologies susceptibles de permettre de réduire l'utilisation de carburant dans ce secteur d'activité.

Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA)

68. Les conclusions et recommandations émanant du SCSA ont été examinées à partir des documents CGPM:CSC12/2010/3 et CGPM:CSC12/2010/Inf.8. Le CSC a félicité le SCSA pour le travail accompli et s'est déclaré satisfait de l'augmentation des évaluations conduites dans les sous-régions géographiques, ainsi que de la progression continue des travaux, aussi bien en quantité qu'en qualité même si d'autres améliorations sont encore nécessaires. Il a cependant été noté que parmi les stocks évalués, plusieurs pouvaient avoir des liens avec la dynamique des populations situées dans les zones adjacentes et que de nouvelles recherches seraient nécessaires pour vérifier l'existence de corrélations susceptibles d'influer sur la délimitation spatiale des unités de stock et sur les évaluations effectuées dans les sous-régions géographiques. De plus, le Comité a insisté sur la nécessité d'améliorer les formulaires d'évaluation des stocks, en y ajoutant de nouvelles fiches réservées en particulier aux évaluations par campagnes en mer de prospection des stocks d'espèces démersales et de petits pélagiques.

69. Au cours du débat général qui a suivi, le CSC a souligné qu'il importait d'améliorer la collecte de données et l'expertise des chercheurs méditerranéens en ce qui concerne l'utilisation de divers outils d'évaluation des stocks et a rappelé que les membres de la CGPM doivent apporter un appui à leur communautés scientifiques et à leurs services nationaux des statistiques pour un suivi approprié de la pêche et des ressources exploitées.

Avis sur les espèces démersales

70. S'agissant de l'évaluation des stocks de dorade rose (*Pagellus bogaraveo*) réalisée dans la sous-région géographique GSA 3, la délégation espagnole a fait observer que l'exploitation de cette espèce s'étendait à l'océan Atlantique, dans la GSA 1; il a donc proposé d'établir un groupe de travail conjoint *ad hoc* composé de scientifiques marocains et espagnols chargés d'analyser les données existantes et d'évaluer l'éventuelle nécessité de présenter les résultats au CSC. Le projet COPEMEDII a proposé d'appuyer l'établissement de ce groupe de travail *ad hoc*.

71. De plus, une indication plus claire des fourchettes d'âges ou de tailles utilisées pour évaluer la mortalité moyenne par pêche, était nécessaire. Par ailleurs, en cas d'évaluation par des méthodes fondées sur la taille, seules les tailles pleinement sélectionnées par l'engin de pêche devraient entrer dans la fourchette, pour éviter une sous-estimation du taux de mortalité par pêche.

72. Étant donné que les avis, en matière de gestion, convergeaient vers une réduction de la mortalité par pêche, le CSC est convenu que dans le futur il faudrait par conséquent axer la mesure de réduction de l'effort de pêche sur la capacité et les opérations des flottilles, ce qui serait plus utile aux gestionnaires des pêches.

73. Le Secrétaire exécutif en exercice s'est référé au rapport de la onzième session du CSC (paragraphe 41-43), qui met en évidence la nécessité de réduire de manière générale l'effort de pêche, afin de protéger les stocks démersaux de la Méditerranée. Le CSC a été d'avis unanime que des preuves solides existent, ce qui pourrait permettre à la Commission d'envisager de renforcer la résolution adoptée pendant la dernière session relative à la réduction générale de l'effort de pêche sur les espèces démersales dans toute la zone de compétence de la CGPM.

74. Le CSC a reconnu que les données scientifiques existantes suffisaient à étayer les mesures de gestion appropriées. Le tableau 1 récapitule les avis formulés par le Comité.

Tableau 1 – Avis concernant la gestion des espèces démersales

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du groupe de travail	Observations du groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
GSA 3 (Mer d'Alboran Sud)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 60 pour cent la mortalité par pêche	Variabilité tendancielle de la mortalité par pêche	Les données ne couvrant qu'une seule année, l'évaluation était considérée comme préliminaire	L'évaluation était considérée comme préliminaire
	<i>Pagellus bogaraveo</i>	Modérément exploité	Maintenir la mortalité par pêche au niveau actuel	Du fait de l'aplatissement de la courbe Y/R de production par recrue, la valeur F_{max} n'est pas bien définie	En raison de l'état d'épuisement de l'espèce sur la côte espagnole et de l'incertitude de l'unité de stock dans la mer d'Alboran, une évaluation conjointe pour les GSAs 1 et 3 est recommandée	Vérifier l'unité de stock
	<i>Parapenaeus longirostris</i>	Surexploité	Réduire l'effort de pêche pour abaisser la mortalité par pêche de 30 à 66 pour cent (selon le modèle). Un plan de gestion à long terme est nécessaire	De nombreuses valeurs F_{ter} ont été essayées. Le modèle de Schaefer était bien adapté aux données	Les résultats dérivant de l'utilisation de données sur une seule année dans le modèle analytique, ont été complétés par les données couvrant plusieurs années utilisées dans le modèle de Schaefer	Approuvé avec l'observation selon laquelle le stock devrait être évalué comme épuisé
	<i>Boops boops</i>	Surexploité	Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 64 pour cent la mortalité par pêche. Un plan de gestion à long terme est nécessaire	Aucune observation particulière	Inclure également dans l'évaluation les données relatives aux pêches artisanales, le cas échéant	Pas d'autres commentaires
	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 76 pour cent la mortalité par pêche. Un plan de gestion à long terme est nécessaire	Aucune observation particulière	Inclure également dans l'évaluation les données relatives aux pêches artisanales, le cas échéant	Pas d'autres commentaires
GSA 5 (îles Baléares)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	Améliorer le modèle d'exploitation par chalutage et réduire l'effort de chalutage. Un plan de gestion à long terme est nécessaire		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du groupe de travail	Améliorer la connaissance de la limitation du stock dans cette zone. Explorer la possibilité de joindre les données des GSAs 5 et 6

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du groupe de travail	Observations du groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
	<i>Mullus surmuletus</i>	Pleinement exploité			Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du groupe de travail	Approuvé
	<i>Aristeus antennatus</i>	Surexploité			Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du groupe de travail	Approuvé
GSA 7 (golfe du Lion)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	Améliorer le modèle d'exploitation par chalutage, interdire à la pêche les zones de reproduction, mettre en application la maille carrée 40 mm du cul de chalut		Il est nécessaire de réduire l'effort de pêche	Approuvé Mise en œuvre urgente de la maille carrée au moins 40 mm dans les culs de chalut
	<i>Mullus barbatus</i>	Pleinement exploité	Réduire l'effort de pêche		Le Sous-Comité a modifié l'état du stock, à surexploité	Approuvé comme surexploité
GSA 9 (mer ligurienne et mer Tyrrhénienne Nord)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 40 pour cent la mortalité par pêche. Un plan de gestion à long terme est nécessaire		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du groupe de travail	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'administration italienne
	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	Réduire l'effort de pêche pour abaisser de 30 pour cent la mortalité par pêche (en cas de point de référence F_{MSY})		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du groupe de travail	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'Administration italienne
	<i>Parapenaeus longirostris</i>	Pleinement exploité			Le diagnostic de l'état du stock est également basé sur le fait que la mortalité par pêche est proche de $F_{0.1}$	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'Administration italienne
GSA 10 (mer Tyrrhénienne Sud et Centre)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	Réduire l'effort de pêche pour avoir une mortalité par pêche inférieure à $F_{0.1}$. Un plan de gestion à long terme est nécessaire		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du groupe de travail	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'Administration italienne

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du groupe de travail	Observations du groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
GSA 15 (Malte)	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	Réduire de 30 pour cent la mortalité par pêche. Un plan de gestion à long terme est nécessaire	Les résultats du modèle SURBA sont incertains, ce qui est probablement dû à l'ensemble de données à court terme	Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du groupe de travail	Approuvé
	<i>Mullus surmuletus</i>	Pleinement exploité	Maintenir la mortalité par pêche au niveau actuel	Les résultats du modèle SURBA sont incertains, ce qui est probablement dû à l'ensemble de données à court terme	Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du groupe de travail	Approuvé
GSA 15+16 (Malte + Sicile Sud)	<i>Aristaeomorpha foliacea</i>	Surexploité	Réduire la mortalité par pêche de 30 pour cent (en cas de point de référence F_{0,1})		Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du groupe de travail	Approuvé. Un plan de gestion à long terme a été préparé et adopté par l'Administration italienne
GSA 17 (partie occidentale de l'Adriatique Nord)	<i>Nephrops norvegicus</i>	Surexploité	Réduire la mortalité par pêche des femelles de 64-68 pour cent et celle des mâles de 77-79 pour cent (selon les valeurs M). Un plan de gestion à long terme est nécessaire	Des données n'étaient disponibles que pour la partie occidentale de l'Adriatique	Une évaluation conjointe avec des données couvrant l'ensemble de la GSA a été recommandée	Il est recommandé de joindre les données couvrant l'ouest et l'est pour effectuer une nouvelle évaluation
	<i>Solea solea</i>	Surexploité	Réduire la mortalité par pêche de 82-86 pour cent. Un plan de gestion à long terme est nécessaire	La répartition géographique a indiqué qu'avec l'âge les soles de l'Adriatique se déplacent vers l'est. La mortalité par pêche basée sur les données relatives aux côtes italiennes peut donc être biaisée	Une évaluation conjointe avec des données couvrant l'ensemble de la GSA a été recommandée	Il est recommandé de joindre les données couvrant l'ouest et l'est pour effectuer une nouvelle évaluation
GSA 25 (Chypre)	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	Réduire la pression de pêche		La pression de pêche étant largement liée à la pêche artisanale, le Sous-Comité a recommandé un suivi plus étroit de ces pêches	Approuvé

GSA	Stock	État du stock	Avis de gestion du groupe de travail	Observations du groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
GSA 26 (Sud du Levant)	<i>Merluccius merluccius</i>	Surexploité	Réduire la mortalité par pêche de 51 pour cent. Un plan de gestion à long terme est nécessaire	Le modèle n'était pas bien adapté aux données de 2008. L'état du stock ne se rapporte qu'à la période à l'étude	Il y a un besoin d'améliorer la connaissance du stock unitaire dans la zone	Il a été demandé d'améliorer la connaissance du stock unitaire dans cette GSA
	<i>Mullus barbatus</i>	Surexploité	Réduire la mortalité par pêche de 61 pour cent		Les données ne couvrant qu'une seule année, l'évaluation était considérée comme préliminaire	L'évaluation était considérée comme préliminaire
	<i>Mullus surmuletus</i>	Surexploité	Réduire la mortalité par pêche de 63 pour cent		Les données ne couvrant qu'une seule année, l'évaluation était considérée comme préliminaire	L'évaluation était considérée comme préliminaire

Avis sur les espèces de petits pélagiques

75. Le CSC a poursuivi son examen des avis sur les espèces de petits pélagiques formulés par le SCSA (voir tableau 2). Après avoir noté que les différents diagnostics pour la sardine et l'anchois dans la sous-région géographique 6, bien que portant sur une pêche mixte, étaient dus au fait que cette pêche ciblait principalement l'anchois, le Comité a longuement débattu des contradictions qu'il avait relevées entre l'état des stocks et les avis de gestion pour les petits pélagiques dans la sous-région géographique 17. Il a donc été suggéré qu'à l'avenir, les avis de gestion soient accompagnés de points de référence pour la biomasse. Il a également été observé que les avis présentés cette année étaient très différents de ceux présentés en 2008.

76. Le délégué de l'UE a souligné que, malgré des progrès appréciables, l'évolution de l'évaluation de l'état des stocks montrait que les paramètres des données et les résultats des procédures d'évaluation devaient être plus précis et plus fiables. Il a fait une déclaration à ce sujet, qui figure à l'Annexe L du présent rapport.

77. Le délégué de l'Italie a rappelé que les années précédentes, l'état des stocks de petits pélagiques dans la sous-région 17 avait donné lieu à de nombreux débats, malgré le caractère incomplet des informations de base. Il a déclaré que l'évolution de l'évaluation de l'état des stocks pouvait être attribuée à l'existence de nouvelles informations émanant des études acoustiques et des prises commerciales dans l'ensemble de la région.

78. Le délégué de la Croatie a souligné que pendant le dernier groupe de travail sur les petits pélagiques, certaines lacunes concernant les séries de données et les paramètres utilisés précédemment avaient été comblées par les informations nécessaires. En outre, il a souligné que l'état des stocks établi à partir d'études acoustiques n'avait pas évolué de manière significative ces dernières années et que de nouveaux progrès étaient attendus en ce qui concerne les évaluations des stocks de petits pélagiques dans la mer Adriatique.

79. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a informé le CSC que les données issues des sondages acoustiques, ainsi que les données sur les œufs et les larves étaient en cours de traitement à l'Institut scientifique national et que les conclusions seraient présentées à la prochaine réunion du groupe de travail du SCSA.

80. Le CSC a souligné les efforts considérables déployés, avec l'appui du projet AdriaMed, pour améliorer les évaluations, et a invité les scientifiques concernés à continuer de développer la collecte de données et les procédures d'évaluation, en vue d'obtenir une évaluation plus précise de l'état des stocks dans la sous-région 17. Il a également souligné qu'en raison de l'évolution considérable des avis, il avait demandé qu'une nouvelle évaluation pratique des stocks de sardines et d'anchois soit réalisée dans la sous-région 17 au cours de la prochaine réunion du groupe de travail du SCSA sur les petits pélagiques, au moyen des données pertinentes les plus à jour tout en fournissant une documentation complète des changements introduits et d'analyser leurs effets. Le Comité est convenu d'approuver les avis donnés par le Sous-Comité et a insisté sur la requête susmentionnée.

Tableau 2 – Avis de gestion concernant les petits pélagiques

GSA	Espèces	État du stock	Avis de gestion du groupe de travail	Observations du groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
GSA 1 (mer d'Alboran Nord)	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Surexploité, avec une mortalité par pêche modérée et une faible abondance	Absence de points de référence	Présentées au sein du Sous-Comité	L'utilisation de PRB est également recommandée. Toutefois, sur la base des données examinées, il convient d'indiquer une mortalité par pêche élevée , plutôt qu'une mortalité par pêche modérée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
	<i>Sardina pilchardus</i>	Surexploité, avec une mortalité par pêche modérée et une faible abondance	Absence de points de référence	Présentées au sein du Sous-Comité	L'utilisation de PRB est également recommandée. Toutefois, sur la base des données examinées, le stock de sardine était considéré comme pleinement exploité, avec un risque de surexploitation	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
GSA 6 (nord de l'Espagne)	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Surexploité, avec une mortalité par pêche élevée et une faible abondance	Absence de points de référence	Présentées au sein du Sous-Comité	L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
	<i>Sardina pilchardus</i>	Surexploité, avec une mortalité par pêche modérée et une faible abondance	Absence de points de référence	Présentées au sein du Sous-Comité	L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
GSA 7 (golfe du Lion)	<i>Sardina pilchardus</i>	Modérément exploité, mais avec une abondance moyenne de la biomasse	Les estimations de la biomasse pour la période 2006-2008 restant inférieures à celles de l'année 2005, il est recommandé de ne pas intensifier l'effort de pêche	Pêche multi-spécifique. Avis en cohérence avec celui donné pour l'anchois. L'évaluation repose sur l'hypothèse d'une estimation acoustique non biaisée de la biomasse	Le SCSA souscrit à l'avis de gestion du Groupe de travail. L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche

GSA	Espèces	État du stock	Avis de gestion du groupe de travail	Observations du groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Modérément exploité, mais avec une faible abondance de la biomasse	Considérant le faible niveau de biomasse des 4 dernières années, par rapport aux séries d'évaluations acoustiques disponibles, il est recommandé de ne pas intensifier l'effort de pêche	Pêche pélagique multispécifique. L'évaluation repose sur l'hypothèse d'une estimation acoustique non biaisée de la biomasse (concordant avec une estimation selon la méthode DEPM). Fléchissement tendanciel dans les GSA 6, 7	Approuvé. L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
GSA 16 (sud de la Sicile)	<i>Sardina pilchardus</i>	Modérément exploité, mais avec une abondance intermédiaire de la biomasse	Niveaux de biomasse moyens en 2006-2008 aux niveaux modérés de pêche. En cohérence avec l'anchois, il est recommandé de ne pas augmenter l'effort de pêche de l'anchois	Pêcherie mixte. Avis cohérent avec celui de l'anchois. L'évaluation repose sur l'hypothèse d'une estimation non biaisée de la biomasse par l'acoustique	Approuvé. L'utilisation de PRB est également recommandée	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Mortalité de pêche élevée à faible niveau d'abondance du stock	Étant donné que la biomasse a été très faible pendant 3 ans consécutifs (2006, 2007, 2008) et la tendance croissante du taux d'exploitation, effort de pêche ne doit pas augmenter	Pêcherie mixte avec la sardine. Évaluation repose sur l'hypothèse d'une estimation non biaisée de la biomasse par l'acoustique (ce qui est cohérent avec une estimation DEPM). Taux de capture est à la moyenne des 3 dernières années	Approuvé. L'utilisation de PRB est également recommandée.	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
GSA 17 (nord de l'Adriatique)	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Modérément exploité	Ne pas augmenter l'effort de pêche		Approuvé. L'utilisation de PRB est également recommandée. Les différences substantielles entre les nouvelles évaluations et celles des années précédentes ont été expliquées par l'amélioration des évaluations dues à l'incorporation de données couvrant l'ensemble de la GSA	Étant donné que l'état du stock était largement différent de l'évaluation précédente, le délégué de l'UE a déclaré que cette nouvelle évaluation devra être validée plus en profondeur avant d'être acceptée
	<i>Sardina pilchardus</i>	Pleinement exploité	Ne pas augmenter l'effort de pêche		L'utilisation de PRB est également recommandée. Les différences substantielles entre les nouvelles évaluations et celles des années précédentes ont été	Étant donné que l'état du stock était largement différent de l'évaluation précédente, le délégué de l'UE a déclaré que

GSA	Espèces	État du stock	Avis de gestion du groupe de travail	Observations du groupe de travail	Observations du SCSA	Observations du CSC
					expliquées par l'amélioration des évaluations dues à l'incorporation de données couvrant l'ensemble de la GSA	cette nouvelle évaluation devra être validée plus en profondeur avant d'être acceptée
GSA 22 (mer Égée, Partie grecque)	<i>Sardina pilchardus</i>	Pleinement exploité	Exploités de manière durable, opérant au dessus mais à proximité d'un niveau de rendement optimal, sans possibilité d'expansion future	Pêcherie mixte. évaluation ICA devrait être pris avec prudence compte tenu de la courte durée des séries chronologiques. Tendance à la hausse les estimations de la BRR, depuis 2004.	Approuvé	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche
	<i>Engraulis encrasicolus</i>	Pleinement exploité	Exploités de manière durable, opérant au dessus mais à proximité d'un niveau de rendement optimal, sans possibilité d'expansion future	Pêcherie mixte. évaluation ICA devrait être pris avec prudence compte tenu de la courte durée des séries chronologiques. Tendance à la hausse les estimations de la BRR, depuis 2004. Moyenne de taux d'exploitation (dernières 5 années) =0.35, juste < au niveau pour le déclin du stock (E<0.4, Patterson, 1992)	Approuvé	Approuvé. Ne pas accroître l'effort de pêche

81. Le CSC a approuvé les propositions générales formulées par le SCSA sur les petits pélagiques comme suit:

- finaliser la mise en place de la base de données commune pour les pêcheries de la sardine et de l'anchois et le suivi direct dans l'Adriatique au niveau sous-régional;
- effectuer une prospection acoustique des ressources pélagiques au large des côtes égyptiennes;
- renforcer la coopération entre la France et l'Espagne pour la mise à jour des données biologiques et relatives aux captures et à l'effort de pêche, recueillies par les deux pays, qui pratiquent la pêche à la sardine dans le golfe du Lion;
- surveiller la pêche d'alevins au sud de la Sicile dont l'impact sur la pêche à la sardine n'est pas connu.

82. Le CSC a approuvé la proposition du SCSA consistant à actualiser la liste des espèces prioritaires, comme indiqué à l'Annexe G.

SUIVI CONCERNANT LA QUESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LEUR IMPACT SUR LES PÊCHERIES

83. Sur la base des documents CGPM:CSC12/2010/Inf.18 et CGPM:CSC12/2010/Dma.3, M. Matthew Camilleri a présenté un résumé de l'état actuel des connaissances en ce qui concerne l'impact des changements climatiques sur les pêcheries et les écosystèmes marins en général, ainsi que les incidences dans le bassin méditerranéen identifiées dans le cadre d'initiatives sous-régionales. Mme Cassandra De Young (FAO) a présenté au CSC un exposé des activités menées par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO sur les changements climatiques, y compris l'élaboration de cadres stratégiques et programmatiques pour le Département et pour le Partenariat mondial sur le climat, les pêches et l'aquaculture.

84. Certaines délégations ont noté les principaux impacts prévus sur leurs pêches, l'importance de les prendre en compte et le rôle tout particulier que jouerait le CSC, en tant qu'interface entre les connaissances scientifiques, d'une part et, de l'autre, le secteur des pêches et les décideurs concernés. Elles ont avancé que le meilleur moyen pour la CGPM de se préparer à assurer un suivi et à faire face aux changements climatiques consistait à se doter de systèmes appropriés de suivi scientifique des pêcheries.

85. Le CSC est convenu de continuer, pour l'heure, à assurer un suivi des activités concernant ce thème. Le Comité a indiqué que le Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins constituait l'enceinte appropriée pour la coordination des initiatives des sous-comités du CSC concernant les interactions entre pêches et environnement en général et les incidences des changements climatiques sur les pêches en particulier.

MISE À JOUR DU GLOSSAIRE DU CSC

86. Se référant au document CGPM:CSC12/2010/Inf.16, le Président du CSC a donné un aperçu du projet de glossaire élaboré par un consultant, M. Jordi Lleonart. Ce glossaire a été établi à la demande de la Commission et réalisé avec l'appui du projet CopeMed II. Le CSC a évoqué le travail accompli par le consultant et la coordination effectuée par le Secrétariat et a remercié l'équipe chargée du projet CopeMed II pour son précieux soutien.

87. Le projet de glossaire actualisé a été présenté et le processus adopté pour mener ce travail à bien a été expliqué. Il a été noté qu'au total 317 termes et 504 définitions qui figuraient dans le glossaire de 2003 avaient été supprimés, 147 entrées et leur définition avaient été ajoutées, 230 définitions d'origine avaient été conservées et 103 avaient été modifiées. Le nombre total de termes avait été réduit de 652 à 482 et celui des définitions de 841 à 484.

88. Plusieurs délégués se sont félicités de ce travail et ont souligné la nécessité d'associer une définition à certains termes qui en étaient dépourvus. Des délégations ont aussi rappelé que quelques termes possédaient plusieurs définitions et ont proposé qu'on les indique toutes. On a insisté sur le fait que le projet de glossaire devait rester ouvert à révision pendant quelque temps, afin de faciliter l'ajout des propositions des sous-comités. Les membres du CSC et les experts des sous-comités ont été instamment invités à participer dans toute la mesure du possible à la mise au point définitive du projet de glossaire au cours de la période suivante.

89. Il a été rappelé au Comité que la FAO et l'UE avaient édité des glossaires de la pêche avec des définitions des termes techniques qui pourraient être utilisées à des fins de gestion et contrôle pour compléter celui de la CGPM.

90. Certaines délégations ont demandé que le glossaire soit traduit en arabe et en français pour faciliter le travail de tous les pays Membres. Le CSC a reconnu qu'il importait de faire traduire le glossaire dans les autres langues de travail de la CGPM afin que les responsables des pêches et les chercheurs, dans les différents pays, disposent de références commodes.

91. Le Secrétaire exécutif en exercice a souligné qu'il est utile de faire traduire le glossaire dans les deux autres langues de travail de la CGPM, notant toutefois que cette demande ne saurait être envisagée avant que l'on soit parvenu à une version finale du glossaire et que ce serait sous réserve que les fonds soient disponibles. Dans l'intervalle, une seule langue de travail serait utilisée (l'anglais).

92. Enfin, il a été convenu que la Réunion de coordination des sous-comités réfléchirait à la finalisation du glossaire durant la période intersessions et donnerait des indications au CSC. Les termes déjà définis/utilisés par les sous-comités et le CSC tel que «pêche en eaux profondes, zone de pêche à accès réglementé et habitats sensibles» devraient être déjà ajoutés au glossaire.

PROGRÈS DE LA MISE À JOUR DU CADRE DE RÉFÉRENCE DU CSC ET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE TRAVAIL STRATÉGIQUE POUR L'AVENIR

93. M. Jean-Jacques Maguire, consultant auprès de la CGPM, a présenté son travail sur la base du document CGPM:CSC12/2010/Inf.17, qui décrit les réalisations du CSC et son point de vue sur les atouts et les faiblesses du fonctionnement du CSC. Les faiblesses étaient étroitement liées aux atouts. La principale faiblesse résidait dans l'incapacité d'émettre des avis intégrés couvrant les trois disciplines majeures, à savoir l'évaluation des stocks, les sciences économiques et sociales et les sciences de l'environnement. L'existence de quatre sous-comités permanents distincts constituait selon lui un obstacle à l'émission d'avis intégrés interdisciplinaires. Dans son projet de document, le consultant recommandait d'appliquer aux sous-comités la structure flexible existant actuellement pour les groupes de travail, à savoir que ceux-ci sont convoqués « selon les besoins » et pas nécessairement chaque année. Revenant sur l'ampleur des incertitudes relevées dans certaines évaluations de stocks de pélagiques en Amérique du Nord, la présentation démontrait la nécessité de compléter les résultats des évaluations de stocks par d'autres informations, notamment sociales, économiques et environnementales, pour la formulation d'avis dans le contexte de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (AEP). La stratégie proposée a été brièvement examinée.

94. Le CSC a remercié M. Maguire de son travail et a accueilli favorablement son évaluation préliminaire et ses propositions. Il a noté que les faiblesses relevées par le consultant étaient déjà connues et qu'il fallait identifier des éléments de solution. Le Comité a noté l'avis du consultant, selon lequel l'AEP était perçue comme ayant deux interprétations possibles: l'une nécessitant une connaissance complète du mode de fonctionnement de l'écosystème et l'autre se fondant sur les connaissances existantes dans un cadre d'évaluation des risques écologiques. Le consultant a précisé qu'il avait retenu dans son rapport la seconde interprétation. Le CSC a noté que le rapport du consultant devrait faire une plus grande couverture des réalisations de tous les sous-comités, et non se limiter à celles du SCSEA.

95. Le Comité a également noté que certains aspects du fonctionnement du CSC devaient être améliorés et qu'il devrait s'efforcer de mettre au point une stratégie intégrée, comme le proposait le consultant. À cet égard, le CSC a demandé que la partie du projet de document concernant la stratégie future soit mieux étoffée, et qu'elle donne des orientations claires en vue d'améliorer le fonctionnement du CSC grâce à des stratégies ascendantes et descendantes.

96. Le délégué de l'UE a souligné que l'on pouvait remédier aux incertitudes, en matière de sciences halieutiques, en appliquant les méthodes scientifiques appropriées et il a souligné l'importance de la science quantitative pour la formulation d'avis multidisciplinaires. Il a ajouté que, si le CSC avait notamment concentré ses travaux sur des évaluations par espèce, cela n'entravait nullement le processus de mise en œuvre de l'AEP; il fallait selon lui considérer cette approche comme une des pierres angulaires de l'AEP.

97. À la lumière de ce qui précède, le Secrétaire exécutif en exercice a suggéré que le consultant établisse une deuxième version du rapport d'ici au 8 février 2010. Ensuite, cette deuxième version

serait distribuée aux membres du CSC, qui seraient invités à soumettre leurs observations au Secrétariat dans un délai de deux semaines. Le consultant établirait alors la version définitive de son rapport, en tenant compte des observations reçues, et le soumettrait au secrétariat le 15 mars 2010 au plus tard. Le CSC a approuvé cette proposition.

EXAMEN DU PLAN DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE DU CSC POUR 2010

98. Ce point de l'ordre du jour a été présenté sur la base des suggestions des sous-comités, reflétées dans le document CGPM:CSC12/2010/4, supporté par les rapports des sous-comités (CGPM:CSC12/2010/Inf.5, Inf.6, Inf.7 et Inf.8) et celui de la Réunion de coordination des sous-comités (document CGPM:CSC12/2010/Inf.9).

99. Pendant le débat général qui a précédé l'examen du plan de travail pour 2010 proposé par les sous-comités, le CSC a souligné la nécessité d'améliorer les connaissances dans certains domaines, tels que le corail rouge, les récifs artificiels qui sont en usage par certains pays méditerranéens dans le cadre de leurs plans de gestion et l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) dont la collecte d'informations en vue de l'étudier la situation de son exploitation s'avère nécessaire. Le Comité a évoqué les travaux effectués en ce qui concerne les espèces non indigènes par M. Bayram Ozturk et il a noté que la publication consacrée à cette question constituerait une bonne base pour l'atelier pertinent.

100. En ce qui concerne le corail rouge, le CSC a pris acte de la proposition du délégué italien relative au lancement d'un programme de travail de nature à améliorer les connaissances et à évaluer la situation de cette importante espèce. Cette initiative comporte également la tenue d'une réunion chargée d'examiner les informations dont on dispose sur la biologie, la pêche, les réglementations et les plans de gestion en place pour cette espèce. Les termes de référence proposés pour cette réunion figurent à l'Annexe H (B).

101. Le CSC a reconnu que les proliférations d'algues et de méduses constituaient un problème mondial ayant une incidence sur les milieux marins et sur la santé humaine. De nombreuses proliférations d'algues et de méduses sont observées pendant depuis dix ans en Méditerranée et dans la mer Noire. Le Comité a noté que le cadre de référence pour le mandat du CSC approuvé par la Commission à sa vingt-septième session demandait au CSC de «faire rapport sur la prévalence géographique et l'étendue et les effets saisonniers des proliférations d'algues mucilagineuses». Le CSC était favorable à la tenue d'un atelier chargé de cette question. On trouvera à l'Annexe H (C) le mandat de l'atelier.

102. Notant l'importance des études de marché dans le domaine des pêches, certaines délégations ont proposé de donner la priorité aux études de marché dans les futurs travaux du SCESS. Il a également été noté que les changements de comportement des pêcheurs, ainsi que les espèces qu'ils visent sont des éléments très importants et devraient être pris en compte AEP.

103. Le Comité a également noté la nécessité pour certains pays de renforcer les capacités dans certains domaines d'intérêt pour le CSC. Le Secrétariat a rappelé au Comité l'existence du Groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation établi qui pourrait être utile pour la formation dans certains domaines.

104. Le CSC a pris acte de la proposition d'élaboration d'un plan de travail à moyen terme sur les éla-smobranches en soulignant que les objectifs et le mandat proposé devaient être améliorés en particulier, en incluant également la collecte de données et les informations sur les activités anthropiques autres que les pêches qui ont un impact direct sur la détérioration des habitats essentiels dans les différents stades de vie des éla-smobranches.

105. Le délégué de l'UE a réaffirmé la nécessité – déjà exprimée par le CSC – d'identifier les modalités appropriées pour favoriser la participation d'experts des pays de la mer Noire aux activités de la CGPM.

106. Le représentant du CAR/ASP a informé les participants que son organisation prenait déjà part à certaines des activités en question, concernant notamment le corail rouge et les élastombranches. Il a indiqué que le CAR/ASP envisageait une organisation conjointe des activités dans ces domaines.

107. Compte tenu des considérations précitées, le CSC est convenu du programme de travail pour 2010 comme ci-après détaillé²:

Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCSA)

- Poursuivre les activités en rapport avec l'évaluation des stocks en s'appuyant à la fois sur des données commerciales et sur les prospections en mer.
- Poursuivre les travaux d'élaboration d'un protocole de la CGPM pour les prospections en mer.
- Améliorer les connaissances sur la biologie, les paramètres du cycle vital et la structure des stocks, y compris la distribution de l'emplacement des nourriceries et des zones de ponte. Adopter un ensemble de paramètres biologiques à utiliser pour l'évaluation des stocks en Méditerranée et en mer Noire, soit par GSA ou en fusionnant les GSAs adjacentes.
- Compléter les formulaires d'évaluation des stocks en réservant de nouvelles cases aux évaluations par prospection.
- Améliorer les indicateurs biologiques et affiner les points de référence en vue d'évaluer la situation des stocks et des pêches, y compris les effets des zones de pêche à accès réglementé sur les stocks exploités.
- Organiser les réunions des groupes de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales et de petits pélagiques, en tenant compte du nouveau mode de fonctionnement.
- Entreprendre une étude du scénario actuel et des connaissances disponibles concernant la détermination de l'âge dans la zone de compétence de la CGPM.
- Contribuer à la mise en œuvre du programme de travail à moyen terme visant à améliorer la connaissance des élastombranches et à évaluer l'état de leurs stocks.
- Contribuer à mettre en œuvre des cas d'études sur la maille carrée d'au moins 40 mm ou sur la maille losange d'au moins 50 mm dans les pêcheries démersales et sur l'AEP.

Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI)

- Organisation d'un atelier sur les méthodes de collecte de données appliquées à tous les segments de flottille, et leur conformité aux prescriptions de la Tâche 1 de la CGPM (Voir le mandat à l'Annexe H [A]).
- Après réception des ensembles de données des Tâches 1.1, 1.2 et 1.4 par le Secrétariat de la CGPM:
 - Procéder à la mise à jour du bulletin statistique en conséquence.
 - Élaborer des synthèses et des fonctions d'accès aux données à proposer au Sous-comité, à sa prochaine réunion.
 - Élaborer des règles d'accès et d'utilisation des données de la Tâche 1.

Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCMEE)

- Identification des habitats sensibles pour chacune des espèces prioritaires de la CGPM, pour présentation au Sous-comité à sa prochaine réunion.
- Préparation d'un formulaire détaillé pour la collecte de données sur les prises accessoires d'espèces menacées, à ajouter au système de la Tâche 1.

² Le programme définitif inclue également les activités mentionnées dans les paragraphes 98 à 101

- Mettre à jour les connaissances sur les récifs artificiels.
- Organisation d'un atelier sur les espèces non indigènes dans le cadre des pêches, en concomitance avec la réunion du Sous-Comité.
- Organisation d'un atelier sur l'amélioration de la sélectivité, la réduction des prises accessoires et les engins de pêche alternatifs.
- Mise en œuvre du programme sur les élasmobranches, prévoyant notamment une réunion d'experts et un cours de formation. On trouvera à l'Annexe H une présentation détaillée du programme proposé.
- Contribuer à mettre en œuvre des cas d'études sur la maille carrée d'au moins 40 mm ou sur la maille losange d'au moins 50 mm dans les pêcheries démersales et sur l'AEP.

Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCESS)

- Constitution d'un réseau d'experts pour l'analyse de la structure sociale des pêcheurs dans tous les pays de la Méditerranée, avec la synthèse des études par échange de courriers électroniques.
- Ouverture d'une section, sur le site Web de la CGPM, pour l'affichage de toutes les études relatives à l'incidence des variations du coût de l'énergie.
- Organisation d'un atelier sur le suivi des pêches récréatives dans la zone de la CGPM. Le CSC est convenu que le mandat préliminaire de cet atelier serait mis au point et soumis pour considération de la Commission à sa prochaine session (avril 2010). La version révisée devrait prendre en compte le mandat proposé par le SCESS à sa dixième réunion (voir document CGPM:CSC12/2010/Inf.7) ainsi que ceux déjà élaborés pour le Groupe de travail sur les pêches récréatives.
- Contribuer à mettre en œuvre des cas d'études sur la maille carrée d'au moins 40 mm ou sur la maille losange d'au moins 50 mm dans les pêcheries démersales et sur l'AEP.

Réunions

108. La liste de réunions prévues en 2010 est présentée ci-après:

Réunion	Lieu/date
Treizième session du CSC (5 jours)	France/à définir
Atelier transversal sur les données VMS (2-3 jours)	Maroc/à définir
Atelier transversal sur le corail rouge (2-3 jours)	À définir/à définir
Session du SCSA (4 jours)	À définir/à définir
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales (6-7 jours)	Istanbul (Turquie)/à définir
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques (6-7 jours)	Mazara del Vallo (Italie)/à définir
Session du SCESS (4 jours)	À définir/à définir
Atelier sur le suivi des pêches récréatives dans la zone de la CGPM (3 jours)	Palma de Majorque (Espagne)/octobre 2010
Session du SCSI (4 jours)	À définir/à définir

Réunion	Lieu/date
Atelier sur les méthodes de collecte de données appliquées à tous les segments de flottille, et leur conformité aux prescriptions de la Tâche 1 de la CGPM (3 jours)	Rome, Italie À définir/à définir
Session du SCMEE (4 jours)	À définir/à définir
Atelier sur les espèces non indigènes en relation avec les pêches, en concomitance avec la réunion du SCMEE	À définir/à définir
Atelier transversal sur l'amélioration de la sélectivité, la réduction des prises accessoires et les engins de pêche alternatifs (3 jours)	Égypte/à définir
Première réunion d'experts sur l'état des élasmobranches en Méditerranée et dans la mer Noire (4 jours)	Tunisie/à définir
Cours de formation sur la détermination de l'âge et les paramètres de croissance des principales espèces d'élasmobranches (5 jours)	À définir/à définir
Atelier sur la prolifération des algues et méduses (3-4 jours)	Istanbul (Turquie)/à définir
1 ^{ère} session du CMSC (2 jours)	Rome, Italie/3-4 mai
2 ^{ème} session du CMSC (1 jour)	À définir/à définir

Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques

109. Considérant la décision prise lors de la dernière session du SCRS de la CICTA, de reporter à 2011 l'Atelier conjoint CGPM/CICTA sur les pêcheries de petits thonidés initialement prévu en 2010, le CSC a pris note des propositions des sous-comités consistant à convoquer cette réunion en 2011.

ÉLECTION DU BUREAU DU CSC ET APPROBATION DES NOMINATIONS DES COORDONNATEURS DES SOUS-COMITÉS

110. Le CSC a remercié le Bureau pour son excellent travail effectué pendant ces 2 dernières années et a décidé à l'unanimité de reconduire son mandat pour 2 ans. Le Bureau sera constitué comme indiqué ci-dessous:

- Président: M. Henri Farrugio (France)
- Premier vice président: M. Othman Jarbouï (Tunisie)
- Deuxième vice président: M. Atig Drawil Huni (Jamahiriya arabe lybienne)

111. Le Comité a approuvé la nomination des Coordonnateurs des sous-comités ci-après: SCSA: M. Fabio Fiorentino (Italie); SCSI: M. Joël Vigneau (France); SCESS: M. Vahdet Ünal (Turquie); SCMEE: M. Federico Alvarez (Espagne).

AUTRES QUESTIONS

112. Au sujet de la proposition de la réunion de coordination des sous-comités (CMSC), le CSC a fait noter que ses activités et celles des sous-comités étaient en croissance exponentielle et que la charge de travail du Secrétariat avait considérablement augmenté. Le CSC a accepté d'inviter la Commission à envisager de renforcer le Secrétariat en le dotant de moyens humains techniques supplémentaires dans les domaines de l'évaluation des stocks et des publications scientifiques.

113. Le CSC a pris note de la proposition faite par le secrétariat de la CGPM en relation avec les devoirs et les responsabilités d'un(e) expert(e) en dynamique des population et d'un(e) éditeur(trice) des publications scientifiques (voir Annexes J et K).

114. Les participants ont remercié les autorités du Monténégro pour leur hospitalité et l'amabilité d'avoir accueilli la réunion et ont exprimé leur appréciation pour les excellentes conditions de travail

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU CSC

115. Le Comité a pris note de l'invitation du délégué français, qui proposait d'accueillir la treizième session du CSC, sous réserve de confirmation par les autorités compétentes de son pays. Le lieu exact de la réunion sera communiqué à une date ultérieure.

ADOPTION DU RAPPORT

116. Le rapport, y compris ses annexes, a été adopté le vendredi 29 janvier 2010.